

D.I.C.R.I.M. Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La loi fait obligation au maire d'informer les habitants sur les risques majeurs encourus sur le territoire de sa commune.

Ce document vous informe sur les dangers potentiels et sur les conduites à tenir en cas d'accident.

Conservez-le !

Mairie de Mézières-sur-Couesnon

Tél. : 02 99 39 36 43

Fax : 02 99 39 32 53

E-mail : COMMUNE-DE-MEZIERES-SUR-COUESNON@wanadoo.fr



Les risques recensés à Mézières-sur-Couesnon

Les risques majeurs recensés à Mézières-sur-Couesnon sont au nombre de sept :

4 risques naturels

- Inondations
- Tempêtes
- Feux de forêt
- Sismique

3 risques technologiques

- Transports de matières dangereuses
- Ruptures de digues
- Risque industriel

Au signal d'alerte, respectez les consignes de sécurité.

1) L'alerte est l'émission sonore d'un signal donné par la sirène annonçant un danger immédiat tel que la diffusion d'un nuage毒ique. Le signal d'alerte consiste en 3 émissions successives d'une minute chacune et séparées par des intervalles de 5 secondes, d'un son modulé en amplitude et fréquence.

Si vous entendez ce signal, confinez-vous dans un local.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

2) Informations en porte à porte ou voiture haut-parleur par les sapeurs pompiers, la gendarmerie nationale ou les services techniques municipaux.

Écoutez la radio pour une information précise et pratique.

Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger.

Il est donc nécessaire de pouvoir s'informer très vite sur la nature du risque ainsi que sur les premières consignes à appliquer.

Mettez-vous à l'écoute de la radio :

- France Inter GO : 1852 M
- France Bleu Armorique FM : 103.1

Lisez attentivement cette brochure conçue dans le but de vous sensibiliser et vous informer brièvement sur les risques majeurs recensés sur la commune de Mézières-sur-Couesnon.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le D.C.S. (Document Communal Synthétique), le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) et le D.D.R.M. (Dossier Départemental sur le Risque Majeur) à votre disposition à l'accueil de la mairie.

LE RISQUE SISMIQUE

Le département d'Ille et Vilaine est classé en zone 0 : « sismicité négligeable mais non nulle ».

LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



AVANT

- Le tremblement de terre est un phénomène brutal, aucune prévision n'est opérationnelle
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT

- Au moment de la secousse, prendre garde aux chutes d'objets
- Dans la rue, s'éloigner des constructions
- À l'intérieur, s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur
- Ne pas fuir pendant la secousse : les chutes d'objets (mobilier, débris...) sont dangereuses
- Au volant : rester dans son véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber



APRÈS

- Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre : France Inter GO - 1852 M ou France Bleu Armorique FM 103.1
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer (risque d'explosion).
- Évacuer l'immeuble
- Emporter ses papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio portative
- Se diriger vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets
- Ne pas téléphoner
- Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- Évaluer les dégâts et les dangers

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le territoire de la commune de Mézières-sur-Couesnon est traversé par un flux de transports de matières dangereuses. Ce transport de matières dangereuses s'effectue par voie routière. Les axes utilisés sont :

▲ RD 794 ▲ RD 102

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ACCIDENT

AVANT



- Connaître les risques et les consignes
- Dès l'alerte, se confiner et écouter la radio (posséder un transistor à pile)



PENDANT



- Si vous êtes témoin de l'accident : donner l'alerte (sapeurs pompiers : 18 - gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code danger et le code d'identification de la matière, la nature du sinistre
- Ne déplacer les victimes qu'en cas de risque d'incendie ou d'explosion
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone si l'ordre en est donné.
- En cas de nuage毒ique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées..) arrêter ventilation et climatisation
- S'éloigner des portes et fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle
- Couper le gaz et l'électricité
- Écouter les consignes à suivre à la radio (France Bleu Armorique : FM 103.1 ou France Inter : GO 1852 M)
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours
- Se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

APRÈS

- Respecter les consignes des services de secours

LES FEUX DE FORêt

Les feux de forêt sont des incendies qui résultent de l'inflammation des végétaux.

LE PASSAGE DU FEU NE DURE PAS LONGTEMPS

Garder votre calme, les services de secours arrivent.

▲ Prise en compte du risque feu de forêts dans le PLU.

LES RÉFLEXES QUI SAUVENT

AVANT



- Ne jamais allumer de feu en forêt
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris...
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels ...)
- Débroussailler autour de la maison
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture



PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, alerter les pompiers
- Ouvrir le portail de votre maison
- Ne jamais s'approcher à pied ou en voiture d'un feu en forêt
- Fermer les bouteilles de gaz à l'extérieur
- S'enfermer dans un bâtiment : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri.
Respirer à travers un linge humide
- Fermer les volets, portes, pour éviter des appels d'air, occulter les aérations



APRÈS

- Éteindre les foyers résiduels

RUPTURE DE DIGUES

Une digue est un ouvrage artificiel dont au moins une partie est construite en élévation au dessus du terrain naturel et est destinée à créer une réserve d'eau.

La commune de Mézières-sur-Couesnon peut être concernée par le risque de rupture de digue au niveau de l'étang de la Roussière.

▲ *Prise en compte du risque rupture de digues dans le PLU.*

PRÉVOIR LES GESTES ESSENTIELS !

AVANT



- Mesures de prévention : surveillance, vidange et entretien régulier
- Maîtrise de l'aménagement des zones les plus exposées
- Connaître les risques et les mesures de sauvegarde



PENDANT

- Dès l'alerte, une cellule de crise dirigée par le maire est mise en place
- La population pouvant être concernée par l'onde de submersion doit alors rejoindre immédiatement les points de regroupement et d'hébergement prévus :
 - ▲ Salle des fêtes
 - ▲ Base de loisirs
- Gagner immédiatement les hauteurs les plus proches ou à défaut vous réfugier dans les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
Ne pas revenir sur ses pas.
- Couper le gaz et l'électricité
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux
- Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours

APRÈS

- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

LES TEMPÈTES

L'ensemble de la région est exposé au risque tempêtes dont certaines peuvent avoir des conséquences tragiques.

Les effets dévastateurs de la tempête qui a frappé l'ensemble des régions françaises au soir du 26 décembre 1999 sont encore inscrits dans la mémoire.

CONSIGNES À RESPECTER

AVANT

Prévoir



- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur
- Rentrer le bétail et le matériel
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette
- Vérifier l'état des fermetures et de la toiture

S'informer



- S'informer du niveau du niveau d'alerte (www.meteo.fr ; 0802 68 02 35 ; 3615 météo)
- Écouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde : France Inter GO - 1852 M ou France Bleu Armorique FM 103.1



PENDANT

- S'informer du niveau d'alerte (www.meteo.fr ; 08 92 68 02 35 ; 3615 météo)
- Écouter les bulletins météo à la radio et les consignes de sauvegarde France inter GO-1852 M ou France Bleu Armorique FM 103.1
- Éviter tout déplacement ; en cas de nécessité absolue seulement, en voiture, rouler lentement

APRÈS

- Réparer même sommairement (toiture notamment...), couper branches et arbres qui menacent de s'abattre en restant prudent
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre

LE RISQUE INDUSTRIEL

Sur la commune de Mézières-sur-Couesnon, il est recensé un établissement industriel qui peut présenter, par la nature des produits stockés, des risques pour la population environnante :

- ▲ **Établissement : C.G.E.**
- ▲ **Adresse : Usine de la Roche**
- ▲ **Activités : Emploi ou stockage**
- ▲ **Matière : Chlore**

CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ACCIDENT

AVANT



- Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes
- En cas de danger, la population concernée sera alertée par les services de secours (porte à porte, voiture haut-parleur)

PENDANT



- Dès le signal d'alerte, se mettre à l'abri dans un bâtiment fermé ou quitter rapidement la zone si l'ordre en est donné. En cas de nuage毒ique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées ...), arrêter ventilation et climatisation
- S'éloigner des portes et fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau
- Ne pas fumer
- Couper le gaz et l'électricité, éviter toute flamme ou étincelle
- Écouter les consignes à suivre à la radio (prévoir un transistor à piles) : France Bleu Armorique : FM 103.1 ou France Inter : GO 1852 M
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours
- Se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

APRÈS

- Respecter les consignes des services de secours

LES INONDATIONS

À Mézières-sur-Couesnon, les inondations sont dues au débordement du Couesnon.

Des mesures de prévention et de protection sont mises en place :

- ▲ *Information en période de fortes pluies*
- ▲ *Études et travaux par le syndicat du Haut Couesnon*
- ▲ *Information préventive*
- ▲ *Prise en compte du risque inondation dans le PLU*
- ▲ *Cellule de crise en cas d'alerte*

CONSIGNES À RESPECTER

AVANT



- Demander la liste des zones inondables
- Prévoir l'obturation des parties basses et rehausser objets et mobiliers
- Amarrer les cuves (gaz, fuel ...)
- Faire une réserve d'eau potable

ANNONCE DE PLUIES INTENSES



- Fermer portes, fenêtres et aérations
- Boucher toutes les ouvertures basses
- Couper le gaz et l'électricité
- Ranger au sec produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels
- Déplacer les véhicules susceptibles d'être inondés
- Faire une réserve d'eau potable
- Prévoir l'évacuation, monter à l'étage
- Écouter la radio pour connaître les consignes : France Bleu Armorique FM : 103.1 ou France Inter GO : 1852 M
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.
- Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
- Ne pas s'engager en zone inondée
- Évacuer sur ordre seulement

APRÈS



- Aérer et désinfecter les pièces
- Chauffer dès que possible
- Rétablir l'électricité uniquement après intervention d'un professionnel et sur installation sèche
- Circuler avec prudence
- Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents

Repérer les règles essentielles de protection



S'abriter dans un bâtiment

(un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur abri)



Fermer et obturer les ouvertures

(pour éviter de provoquer des appels d'air, pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts)



Monter à l'étage

(pour attendre les secours dans les meilleures conditions)



Boucher les aérations

(la fumée arrive avant le feu)



Couper le gaz et l'électricité

(pour éviter électrocution ou explosion)



Écouter les avertissements à la radio

(pour connaître les consignes à suivre)



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

(l'école s'occupe d'eux)



Ne pas téléphoner

(libérez les lignes téléphoniques)



Ni flamme, ni cigarette

(risque d'explosion)



Ouvrir le portail de votre terrain

(pour faciliter l'accès des pompiers)

Numéros de téléphone à retenir :

18 SAPEUR POMPIERS

17 GENDARMERIE

15 SAMU

112 APPELS D'URGENCE
(à partir d'un portable)